

**BUREAU du 22 avril 2024  
Extrait des délibérations n°1**

Date de convocation : 16 avril 2024.

Les membres du Bureau dûment convoqués, ayant délégation du conseil communautaire, se sont réunis le 22 avril 2024 à 18 h 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, salle du conseil municipal Mairie de CANAPPEVILLE.

Secrétaire de séance : Alain DEBUS

Membres en exercice : 21

Présents : 17

Pouvoir(s) : 1

Présent(e)s :

Mesdames Laurance BUSSIERE – Marie-Noëlle CHEVALIER – Laurence DUVAL - Hélène LEROY – Françoise MAILLARD – Martine SAINT LAURENT.

Messieurs Hugues BOURGAULT – Bertrand CARPENTIER – Arnaud CHEUX – Alain DEBUS – Benoît HENNART – Jean-Paul LEGENDRE – Joël LELARGE – Gérard PLESSIS – Jean-Charles PARIS - Laurent VALLEE – Roger WALLART.

Excusé(e)s :

Madame Claire CARRERE-GODEBOUT – Isabelle VAUQUELIN (pouvoir : Marie-Noëlle CHEVALIER).

Absent(e)s :

Monsieur Marc ROMET

Madame Christiane DEPARIS

**Objet : PROMO PRESTIGE - Subvention Festival « Et pop ! au château » Compagnie Asphalte**

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, se tiendra le festival « Et pop ! au château » organisé par la Compagnie Asphalte, dirigée par Aline César, originaire du Neubourg.

Pour cette 3<sup>ème</sup> édition, la Cie ASPHALTE a souhaité raviver la flamme olympique le temps du week-end des Journées du Patrimoine avec une édition intitulée « Retour de flamme ». Le festival prendra des couleurs sportives et mettra en jeu le corps dans toutes ses dimensions de relation aux autres et au monde. Corps sportif, corps dansant, corps chantant, corps performant, corps blessé, corps silencieux, corps éveillé, corps mal-aimé, corps aimant, qui fait corps à son environnement, humain et non humain, interrogeant sans cesse le lien de soi au monde.

Profitant de la double conjonction de l'Olympiade culturelle et du Tournoi international de tennis féminin du Neubourg, la compagnie crée en résidence, et en partenariat avec le collège Geneviève de Gaulle-Anthonioz et le Tennis Club du Neubourg, **Billie the Queen**, une « promenade pop », théâtrale et musicale, dédiée à la fameuse championne de tennis et de l'égalité Billie Jean King

Le festival, se déroulera du 20 au 22 septembre 2024. Pendant 3 jours s'enchaîneront pas moins de 6 spectacles, 12 représentations et 3 impromptus sur 3 sites (Jardins et Verger du Vieux-Château, auditorium du lycée agricole et un site patrimonial du territoire de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg.

Les marqueurs forts du festival installés depuis 2 éditions resteront :

- Un festival pluridisciplinaire,
- Un festival inclusif,
- Un festival hors-les-murs et éco-responsable,
- Un festival associé au projet de transmission « Pop-Fictions » : dans le cadre d'un jumelage-résidence, sur l'année scolaire 2023/2024, trois classes du CM1 à la 6<sup>ème</sup> ont travaillé sur les figures sportives. Les clips réalisés avec les élèves seront visibles pendant le festival.

Comme pour les précédentes éditions, le festival portera une attention particulière à la mixité, à l'inclusivité et l'intergénérationnel, par sa programmation, le travail poursuivi tout au long de l'année dans les établissements scolaires du territoire, la diversité des propositions (impromptus, ateliers, spectacles...), ses tarifs de 5 à 10 € pour les spectacles payants et les nombreuses animations gratuites.

Considérant, que cette manifestation participe à l'animation et au rayonnement du Pays du Neubourg, la commission Tourisme et Sport du 11 avril 2024 s'est prononcée favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 000 € à la Compagnie Asphalte pour son festival « Et pop ! au château ».

Il est donc proposé au bureau d'attribuer une subvention de 4 000 € à la Compagnie Asphalte pour son festival « Et pop ! au château ».

DATE de PUBLICATION = 25 AVR. 2024

## PAYS DU NEUBOURG COMMUNAUTE DE COMMUNES

### BUREAU du 22 avril 2024 Extrait des délibérations n°1

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,  
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 juin 2020 relative aux délégations de pouvoir au bureau et notamment portant sur l'attribution de subvention dans la limite de 6 000 € par demandeur et par an,  
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1611-4,  
Vu l'avis favorable de la Commission Tourisme et Sport du 11 avril 2024,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

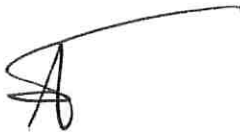
Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'attribuer une subvention de 4 000 € à la Compagnie Asphalte pour son festival « Et pop ! au château » session 2024,
- autorise le président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget général 2024 (Article 6574).

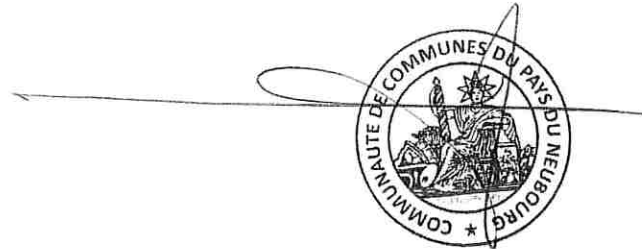
Adopté par 13 voix Pour – 3 Contre – 1 Blanc

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Alain DEBUS



Le Président,  
Jean-Paul LEGENDRE



DATE de PUBLICATION = 25 AVR. 2024